PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité

Avis d 'enquêtes publiques conjointes sur le territoire de la commune du Chaffaut-Saint-Jurson

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'un projet d'acquisition d'immeubles en vue de la rectification et du calibrage de la route départementale 17 entre les points repères PR46+550 à PR47+289 et en vue de l'aménagement du carrefour entre la route départementale 17 et la route départementale 12

- Enquête parcellaire

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2021-054-001 du 23-02-21, sur le territoire de la commune du Chaffaut-Saint-Jurson, à des enquêtes publiques conjointes préalables à la rectification et au calibrage de la route départementale 17 entre les points repères PR46+550 à PR47+289 et en vue de l'aménagement de son intersection avec la route départementale 12.

Seront ainsi organisées pendant 23 jours consécutifs, du 8 avril à 9 h au 30 avril 2021 à 12 h :
- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;
- une enquête parcellaire destinée à identifier les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet.

Les pièces du dossier et les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur et le maire, seront déposés à la mairie du Chaffaut-Saint-Jurson pendant la durée de l'enquête, afin que chacun :

-puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie, soit : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et les jeudis de 14h à 16h30 ;

- et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Le Chaffaut-Saint-Jurson, ou bien encore par messagerie électronique à l'adresse suivante : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé le lieu et l'objet de l'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence dans la rubrique publications/enquêtes publiques/commune du Chaffaut-Saint-Jurson.

M. Milandri, retraité des bâtiments et travaux publics, est désigné comme commissaire enquêteur pour conduire les enquêtes publiques précitées. Il recevra en personne, les observations du public à la mairie de Le Chaffaut-Saint-Jurson de 9 h à 12 h : le jeudi 8 avril, le mercredi 14 avril, le lundi 19 avril et le vendredi 30 avril 2021.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie du Chaffaut-Saint-Jurson ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à Digne-les-Bains. Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement.